RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

### **COMMUNE DE MOISSAC**

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

# L'AN DEUX MILLE DOUZE LE 28 Juin (28/06/2012)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 22 juin, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI Maire,** 

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, **Adjoints**,

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHES, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Abdelkader SELAM, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Conseillers Municipaux

### **ETAIENT REPRESENTES:**

M. Bernard REDON (représenté par M. MOTHES), Mme Marie DOURLENT (représentée par M. JEAN), **Adjoints**,

M. Philippe CHAUMERLIAC (représenté par M. NUNZI), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par M. BOUSQUET), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par Mme CAVALIE), M. Gérard VALLES (représenté par Mme LASSALLE), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. GAUTHIER), Conseillers Municipaux

### **ETAIENT ABSENTS:**

Mme Hélène DELTORT, **Adjoint**, M. Patrice CHARLES, **Conseiller Municipal** 

Mme Marie CASTRO est nommée secrétaire de séance.



#### 23 - 15 Juin 2012

MODIFICATION DU PRIX DE REVENTE DES REPAS AU CCAS POUR LE MULTI ACCUEIL « LES GRAPPILLOUS »

Rapporteur : Madame DAMIANI

Vu l'arrêté préfectoral n° 01-01-57 en date du 03 juillet 2001 modifiant les statuts de la Communauté de Communes.

Vu la délibération du Conseil Municipal de Moissac en date du 23 Août 2001,

**Vu** la délibération en date du 24 juillet 2008 relative à la convention entre la Commune de Moissac et le Centre Communal d'Action Sociale portant sur la tarification des repas du Multi accueil,

Vu la délibération en date du 12 Avril 2012 relative à la restauration collective – révision du prix de vente des repas vendus par la communauté de communes Castelsarrasin-Moissac aux communes de Castelsarrasin et de Moissac , avenant n° 12 à la convention du 24.08.2001 ; fixant le prix de vente des repas enfants maternelle à 4,363 €.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 27 voix pour et 4 abstentions (Mmes Galho, Nicodème ; MM. Benech, Gauthier)

**APPROUVE** la modification tarifaire, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, portant le prix de vente au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'un repas enfant pour le Multi Accueil « Les Grappillous » à 4,363 €

Pour copie conforme

Moissac le 02 juillet 2012

Le Maire,





De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :